

N°	3	3	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

<p><b>OBJET :</b></p> <p>- Débat d'Orientations Budgétaires 2013 (DOB)</p>	<p>L'an deux mil treize</p> <p>Le mercredi 20 février 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 14 février 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. DESTRUEL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN, M. SENEAL.</p>
<p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b></p> <p>24 janvier 2013</p>	<p><b>- Débat d'Orientations Budgétaires 2013 (DOB)</b></p> <p>Les membres du Conseil sont invités à débattre sur les différents points énumérés à l'ordre du jour, tout en tenant compte des prévisions budgétaires de 2013 à 2015, distribuées en séance.</p> <p>Un constat ressort de ces prévisions : tout d'abord, pour 2013, le budget ne permet pas d'être équilibré en l'état actuel. De plus, les rectificatifs d'écritures, entamés depuis 2012, sur 5 ans (suite à des écritures non imputées de manière correcte depuis la création de l'Institution) pèsent, de manière non négligeable, sur la section de fonctionnement.</p>
<p><b>NOMBRE DE DELEGUES :</b></p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 2</p> <p>Votants 2</p>	<p>Le besoin de financement apparent, en 2013 et en 2014 est estimé, de manière prévisionnelle, à un peu plus de 100 000 €, puis diminue à environ 60 000 € en 2015. En effet, les frais afférents au SAGE de la Bresle (étude et relecture juridique) arriveraient à leur terme en 2014.</p> <p>Il serait possible d'étaler, en fonctionnement, certaines charges, sur 5 ans, à savoir les frais afférents au SAGE de la Bresle et les travaux de réfection des locaux de l'Institution. Les rectificatifs d'écritures pourraient également être étalés sur une durée supérieure à celle prévue (10 ans et non 5 ans), ce qui permettrait de diminuer le déséquilibre entre les sections. Un emprunt serait éventuellement envisageable, pour venir compenser le besoin de financement en investissement, mais se pose la question de son remboursement dans un contexte budgétaire tendu.</p> <p>Dans ce contexte très délicat, Mme GAOUYER explique qu'il faut diminuer ou revoir certains postes de dépenses de façon à les décaler dans le temps si cela est possible.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, acte la tenue du débat sur les orientations budgétaires, pour l'exercice 2013.</i></p>

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat : 08/03/2013  
Acte exécutoire le : 08/03/2013  
la Présidente de l'Institution  
Marie-Françoise GAOUYER

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com



**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com